

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour divers travaux d'assainissements au complexe de la Marive

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le complexe de la Marive nécessite divers travaux d'assainissements. Depuis son inauguration en 1993, la majorité des équipements du site est d'origine. Il est donc indispensable d'entreprendre les travaux suivants :

- Réfection du terrain multisports extérieur
- Rénovation de la fosse de gymnastique et remplacement des engins
- Réfection partielle de la couverture de la toiture de la salle de spectacle
- Remplacement du tunnel de lavage pour la cuisine.

Les travaux de réfection du terrain multisports extérieur, de rénovation de la fosse de gymnastique et de rénovation partielle de la toiture, qui doivent être menés afin de garantir la sécurité des utilisateurs, font l'objet du présent préavis. Le coût du remplacement du tunnel de lavage pour la cuisine est financé par le budget d'entretien 2017. Cette donnée a pour but de fournir au Conseil communal une information complète sur les travaux d'assainissements prévus à la Marive.

1. Réfection du terrain multisports extérieur

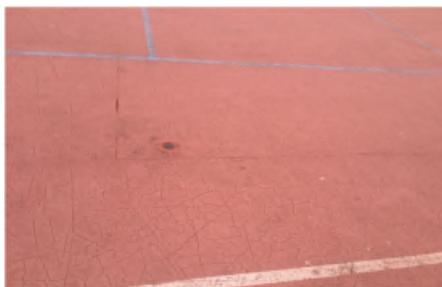
1.1 Constats

Sol

Le sol est complètement craquelé, ce qui est dû au vieillissement du revêtement actuel qui a perdu l'entier de son élasticité et est devenu rigide. Il présente également beaucoup de trous et des fissures.

Le revêtement actuel, qui a 24 ans, est un sol de type "Mondo". Ce sol préfabriqué est posé en bandes collées à même l'enrobé bitumineux. Beaucoup de joints se sont formés entre chaque bande collée à l'enrobé bitumineux. L'enrobé bitumineux est aussi en partie la cause des fissures actuellement visibles sur le revêtement synthétique.

Les jointures, trous, et autres fissures peuvent être la cause d'accidents lors de la pratique sportive en tout genre. En effet, les risques de faux-pas sont grands, de sorte que les jeux nécessitant beaucoup de déplacements deviennent dangereux.



Etat actuel – sol craquelé



Etat actuel – fissures

En conclusion, ce revêtement est en fin de vie ; il est devenu très lisse et de ce fait, glissant pour les utilisateurs. Des réparations ont déjà été entreprises à certains endroits.

Douilles et installations sportives

Les douilles pour installations de sports se sont remplies de divers matériaux résiduels et ne peuvent plus accueillir les installations prévues à cet effet, pour autant qu'elles soient toujours en fonction. Les douilles des installations actuellement sur le marché ne correspondent plus aux douilles installées sur ce terrain.



Etat actuel – douille



Etat actuel – installations de sports

Après concertation avec les directions des écoles de la ville, il a de plus été décidé que la fosse de saut en longueur serait supprimée. En effet, cette installation sportive n'est pas utilisée par les écoles.

Système de drainage des eaux pluviales

Les systèmes de drainage par caniveaux sont utilisés pour récolter l'eau pluviale sur le terrain multisports. Ils réceptionnent l'eau sur trois côtés grâce à une pente réalisée sur le terrain. Ces caniveaux sont bouchés et de l'eau stagne sur le terrain, ce qui crée des alvéoles de résidus noirs. De plus, un joint s'est créé entre le revêtement synthétique et les caniveaux, de sorte que l'eau s'infiltré directement sur la dalle.



Etat actuel – drainage



Etat actuel – caniveaux

Etanchéité

Un sondage a été effectué pour déterminer l'état de l'étanchéité. Aucune infiltration n'a été constatée, ce qui laisse à penser que l'étanchéité est encore de bonne qualité, malgré son âge avancé. Dès lors, il est possible de la conserver, sans prendre de risque particulier.

1.2 Conclusions

Le revêtement est vieux et en très mauvais état ; il doit être rapidement remplacé. La solution proposée est de retirer le revêtement de sol actuel et de poser un nouveau sol autoportant directement sur l'enrobé existant. Cette manière de procéder permet de réaliser des économies, sachant que l'étanchéité ne présente pas de défauts.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Arrachage du revêtement existant
- Conservation de l'enrobé bitumineux existant
- Arrachage des caniveaux et autre douilles obsolètes
- Conservation de l'étanchéité actuelle
- Pose de nouveaux caniveaux et autres douilles pour installations sportives
- Pose d'un nouveau revêtement sportif répondant au critère des jeux scolaires du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
- Marquages des lignes de jeux selon les nouvelles normes du SEPS
- Suppression de la fosse de saut en longueur.

2. Rénovation de la fosse de gymnastique et remplacement des engins

2.1 Constats

La fosse de gymnastique de la Marive est actuellement la seule installation fixe dédiée à la gymnastique aux agrès et à la gymnastique artistique à Yverdon-les-Bains. Elle est également la seule installation de ce type dans le Nord vaudois.

Créée en même temps que le complexe en 1993, elle est depuis lors utilisée tous les soirs de la semaine par les deux sociétés de gymnastique de la ville, ainsi que par d'autres groupes de Suisse venant y organiser des camps d'entraînement durant les vacances. Cette fosse est un élément essentiel pour le développement de la gymnastique dans notre ville. Sans elle, le niveau sportif élevé actuel des différents groupes yverdonnois n'aurait jamais été atteint.

Une fosse de gymnastique est constituée de mousse de même type que les tapis de réception que l'on trouve dans les différentes salles d'éducation physique. Si ces tapis sont régulièrement remplacés, la fosse n'a jamais connu de réelle réfection depuis sa création.

Plusieurs types de fosses existent : la fosse de la Marive (l'une des premières construites en Suisse) est constituée de deux couches de blocs de mousse, recouverts d'une bâche de protection et de petits cubes mousse qui se tassent progressivement. Son entretien a été minimal et seule une série de cubes mousses avaient été ajoutés pour lui redonner son niveau initial.

Actuellement, sans une prise considérable de précautions, elle est devenue dangereuse pour les utilisateurs. En effet, les blocs de mousse de protections latérales se détachent. De plus, les attaches métalliques et les élastiques retenant la bâche de protection des tapis en fond de fosse ont lâché, entraînant une détérioration extrêmement rapide des blocs de mousse. Ainsi, le risque de toucher le fond en béton de la fosse ou les attaches métalliques est élevé.

En parallèle, les engins fixes situés dans ce local se sont également détériorés et devront être remplacés.



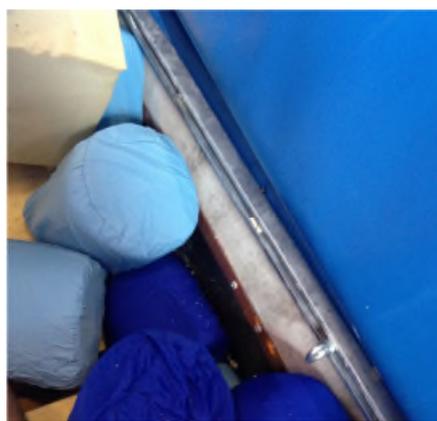
Etat actuel – protections latérales



Etat actuel – bâche de protection



Etat actuel – fond de fosse et béton

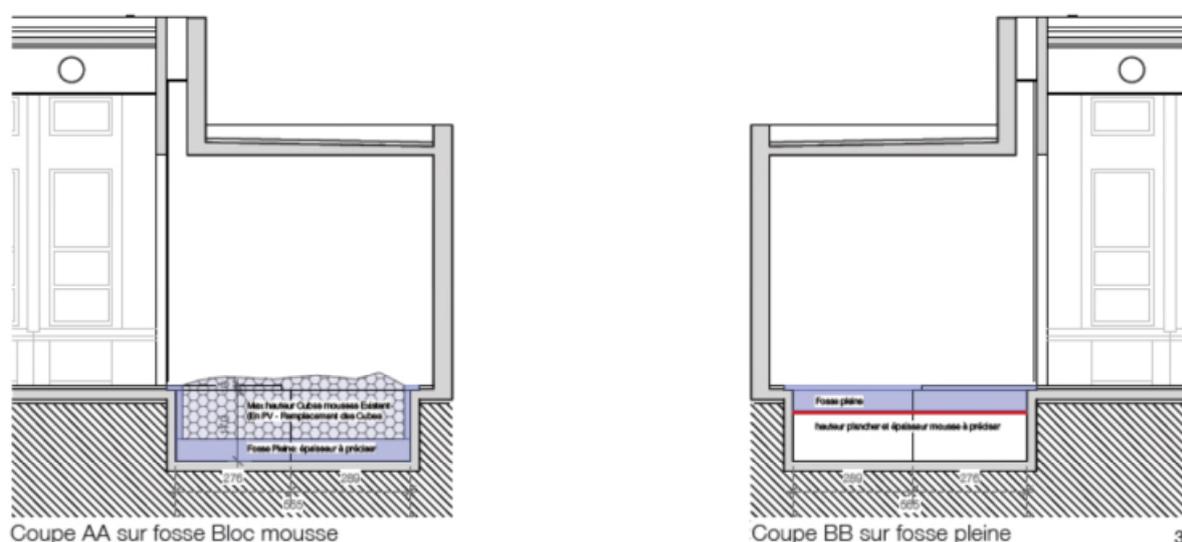
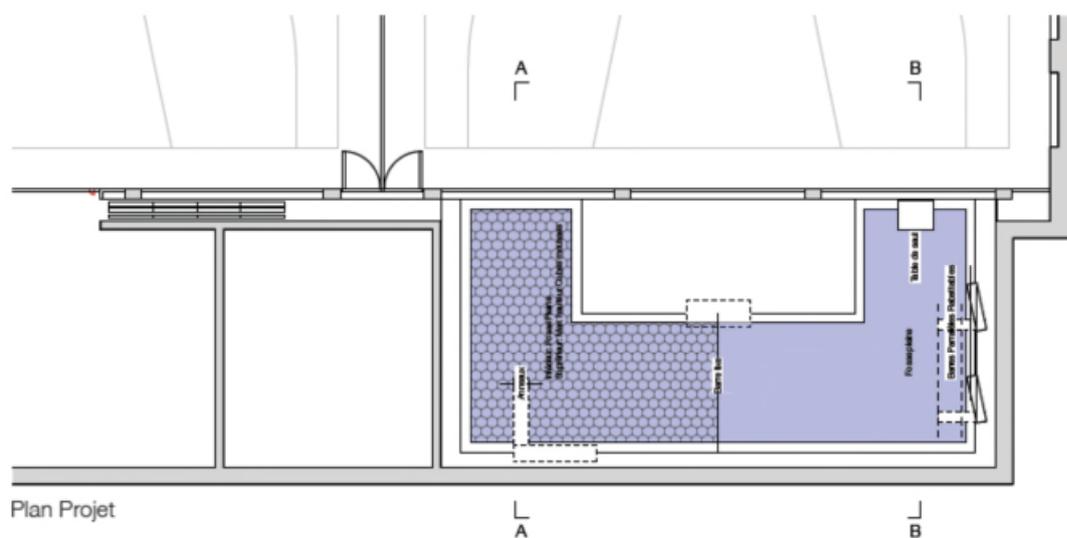


Etat actuel – attaches métalliques

2.2 Conclusions

Un projet répondant aux besoins des utilisateurs a été élaboré avec différentes entreprises spécialisées dans les installations de gymnastique. Deux zones seraient définies dans la fosse. Une moitié serait constituée d'une fosse pleine, structurée de différentes couches de mousse plus ou moins denses, permettant des "réceptions" à niveau. La seconde serait du même type que celle existant actuellement, soit des couches de mousse en fond de fosse, et des cubes remplissant le volume restant.

Ces différents types de fosse de gymnastique demandant des niveaux différents, un plancher en bois devra être installé en fond de fosse. Le projet prévoit également le remplacement des engins associés à la fosse (barre fixe – anneaux) ainsi que l'installation de barres parallèles et d'une table de saut avec ancrage, nécessaire à la pratique actuelle de la gymnastique artistique.



Après la remise en état de cette fosse, l'accès devra en être strictement limité aux gymnastes (clés programmables). En effet, l'utilisation de ces fosses doit être soumise à des règles spécifiques, afin d'éviter toute mauvaise utilisation conduisant à une détérioration trop rapide du matériel et de la fosse elle-même, ainsi qu'à des accidents.

2.3 Avis du Service de l'éducation physique et du sport

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) s'est rendu sur place pour constater l'état de la fosse actuelle. Son analyse est la suivante :

- Le montant de CHF 100'000.- prévu pour les travaux peut paraître élevé, mais il est justifié par l'amélioration des conditions des entraînements qui découleront des travaux projetés.
- Un simple "rafraîchissement" ou assainissement de la fosse serait possible, mais étant donné la rareté de ce type d'infrastructures, il apparaît judicieux de la mettre aux standards actuels.

En conclusion, cette rénovation répond à un besoin des deux sociétés de gymnastique de la ville d'Yverdon-les-Bains, voire d'autres. Cependant, un entretien plus accru devra être envisagé, de manière à conserver en tout temps une fosse sécurisée et conforme aux standards.

D'entente avec le SEPS, la Municipalité propose de ne pas limiter l'accès de cet espace aux sociétés de gymnastique, mais de l'ouvrir au sport facultatif, pour autant que des spécialistes soient en mesure d'encadrer les utilisateurs.

Une demande est en cours actuellement auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois en vue de l'obtention d'une subvention. Si celle-ci est obtenue, les coûts à la charge de la Ville seraient diminués d'autant.

3. Réfection partielle de la couverture de la toiture de la salle de spectacle

3.1 Constats

La toiture de la Marive, revêtue de zinc-titane, a relativement bien résisté aux années et n'a pas nécessité beaucoup d'entretien. Lors des derniers contrôles, il a toutefois été constaté que plusieurs tôles sont poreuses, laissant s'infiltrer de l'eau de pluie. Celle-ci s'écoule sur l'étanchéité présente sous les tôles, pouvant provoquer une dégradation. Aucune humidité ou fuite d'eau n'a été constatée à l'intérieur du bâtiment.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments a mandaté l'entreprise qui avait réalisé les travaux de ferblanterie lors de la construction, pour obtenir un avis sur les raisons de cette détérioration. Il apparaît que la toiture a été réalisée selon les connaissances de l'époque, soit un placage fixé directement sur un revêtement en lambrissage de bois, revêtu d'un carton bitumé. Sur le long terme, des phénomènes de corrosion ont été constatés sur de nombreux ouvrages réalisés de manière similaire, provoqués par la présence de vapeur d'eau entre les tôles et le carton bitumé, engendrant un gaz corrosif qui attaque la tôle (phénomène appelé "rouille blanche").

3.2 Conclusions

Il est nécessaire d'une part, de remettre ponctuellement en état le plaquage en zinc-titane et d'autre part, d'intervenir sur l'ensemble de la toiture pour empêcher toute venue d'eau sous les tôles.

4. Coûts et financement

Les coûts de réfection du terrain multisports extérieur, de rénovation de la fosse de gymnastique et de rénovation partielle de la toiture sont estimés de la manière suivante :

Terrain multisports extérieur

CFC	Libellé	Coûts
952	Revêtement de sol du terrain multisports	335'000.00
Total des travaux TTC		335'000.00

Fosse de gymnastique et engins

CFC	Libellé	Coûts
951	Fourniture d'une fosse de gymnastique	70'000.00
954	Fourniture d'engins de gymnastique pour fosse	20'000.00
959	Divers et imprévus	10'000.00
Total des travaux TTC		100'000.00

Couverture de la toiture de la salle de spectacle

CFC	Libellé	Coûts
224.4	Couverture métallique	50'000.00
229	Divers et imprévus	15'000.00
Total des travaux TTC		65'000.00
Total des travaux d'assainissements TTC		500'000.00

Les coûts s'élèvent à CHF 500'000.-. Le montant de CHF 600'000.- inscrit au plan des investissements pour 2017 permet la réalisation de ces travaux.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 64'250.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi de CHF 4'250.-, l'amortissement de CHF 50'000.- et les frais d'entretien par CHF 10'000.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.

5. Calendrier des travaux

La durée des travaux est estimée à deux mois pour la fosse de gymnastique et à deux mois pour la toiture de la salle de spectacles. Ces travaux se feront à la suite les uns des autres, selon le calendrier ci-dessous.

	2017						2018						
	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
Conseil communal, commission et séance													
Délai référendaire, adjudications													
Travaux fosse de gymnastique													
Travaux remise en état toiture et terrain multisports													



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux d'assainissements nécessaires au complexe de la Marive ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.332600.17 « Travaux d'assainissements divers au complexe de la Marive » et amortie en 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



La Secrétaire adjointe



A. Rizzoli

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale en charge du Service de l'urbanisme et des bâtiments